GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètres 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Églises. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de folle, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe avec protection de la régénération
Coupe par bandes
Coupe avec réserve d'un échantillon
Coupe à diamètre limite
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir
Coupe de jardinage
Coupe partielle (préciser ou à part)
Plantation en lignes pleines
Plantation en récipients
Plantation de boutures
Plantation commerciale
Entretien commercial
Récolte dans les bandes latérales (abaisse de niveau)

N.B. Ces interventions indiquent des perturbations et non scriptes de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)
Résineux
— — 5 sapin et/ou épinette blanche
— — 5 épinette noire et/ou épinette rouge
— — 5 pin blanc et/ou pin rouge
— — 5 mélèze
— — 5 thuya (cèdre)
— — 5 pruche
— — 5 mélèze
Pessière
— — (épinette noire et/ou épinette rouge occupent plus de 75% de la portée-tige)
— — 5 thuya (cèdre)
— — 5 mélèze
— — 5 pin blanc et/ou pin rouge
— — 5 pin gris
— — 5 sapin et/ou épinette
— — (épinette blanche occupent plus de 75% de la portée-tige)
— — (pourcentage d'épinette noire)
— — (pourcentage d'épinette rouge)
— — (pourcentage d'épinette blanche)
Sapinière
— — (le sapin et/ou épinette blanche occupent plus de 75% de la portée-résineuse)
— — 5 thuya (cèdre)
— — 5 épinette noire et/ou épinette rouge
— — 5 pin blanc et/ou pin rouge
— — 5 pin gris
— — 5 pruche
— — 5 mélèze
— — (épinette noire et/ou épinette blanche occupent plus de 75% de la portée-résineuse)
Pinède à pin blanc
— — avec pin rouge
— — et/ou mélèze (l'un occupent plus de 75% de la portée résineuse)
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin blanc
— — avec pruche
— — avec sapin
— — avec épinette blanche
— — (plantations)
Pinède à pin rouge
— — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin blanc
— — avec pruche
— — avec sapin
Pinède à pin gris
— — (le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin rouge
— — avec pruche
— — avec sapin et/ou épinette blanche
— — Plantation de pin sylvestre
Cédrière
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — 5 épinette noire et/ou épinette rouge
— — 5 mélèze
— — 5 pin blanc et/ou pin rouge
— — 5 pin rouge
— — 5 pruche
— — 5 pin gris
— — 5 sapin et/ou épinette blanche
— — (plantations)
Pruchière
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — 5 thuya (cèdre)
— — 5 épinette noire et/ou épinette rouge
— — 5 mélèze
— — 5 pin blanc et/ou pin rouge
— — 5 pin rouge
— — 5 pin gris
— — 5 sapin et/ou épinette blanche
— — (plantations)
Mélèzin
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — 5 thuya (cèdre)
— — 5 épinette noire et/ou épinette rouge
— — 5 épinette blanche
— — 5 pin blanc et/ou pin rouge
— — 5 pin rouge
— — 5 pruche
— — 5 sapin et/ou épinette blanche
— — (plantations de mélèze européen)
— — (plantations de mélèze japonais)
— — (plantations de mélèze brun)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

	Feuillus	Résineux	Feuillus	Résineux
Feuillus d'essences intolérantes avec pin blanc	F1	P1	F1	P1
— — — — — avec pin rouge	F1	P2	F1	P2
— — — — — avec pin gris	F1	P3	F1	P3
— — — — — avec sapin	F1	S1	F1	S1
— — — — — avec épinette noire ou rouge	F1	E1	F1	E1
Bouleaux blancs	B2	P1	B2	P1
— — — avec épinette noire ou rouge	B2	E1	B2	E1
— — — avec pin blanc	B2	P1	B2	P1
— — — avec pin rouge	B2	P2	B2	P2
— — — avec pin gris	B2	P3	B2	P3
Bouleaux jaunes avec pin blanc	B3	P1	B3	P1
— — — avec pin rouge	B3	P2	B3	P2
— — — avec pin gris	B3	P3	B3	P3
Peupliers avec sapin	P4	S1	P4	S1
— — — avec pin blanc	P4	P1	P4	P1
— — — avec pin rouge	P4	P2	P4	P2
— — — avec épinette noire ou rouge	P4	E1	P4	E1
— — — avec résineux	P4	R1	P4	R1
Cédrières avec sapin	C5	S1	C5	S1
Cédrière résineuse	C5	R1	C5	R1
— — pin blanc	C5	P1	C5	P1
— — épinette noire ou rouge	C5	E1	C5	E1
Mélanges de feuillus tolérants	M F1	R1	M F1	R1
— — — sur station humide	M F1	P1	M F1	P1

FEUILLUS (groupements)

Feuillus		F
— d'essences intolérantes		F1
— d'essences tolérantes		F2
— sur station humide		F3
Bouleaux		B
Bouleaux blancs		B2
— à bouleaux blancs		B2 (1)
— à bouleaux jaunes		B2 (2)
Bouleaux jaunes		B3
Peupliers		P4
Cédrière résineuse		C5
Cédrière mixte		C5
Plantation d'feuillus		PMF
— de bouleaux blancs		PMF (1)
— de bouleaux jaunes		PMF (2)
— de peupliers		PMF (3)
— de peupliers hybrides		PMF (4)

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé naturel
Dénudé et semi-dénudé humide

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle par bandes
Coupe partielle par trouées
Coupe partielle plus épidémie légère
Chablis partiel
Chablis total
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

⊖ 0-50% ⊕ 50-100%

ORIGINE

Coupe totale
Chablis
Brûlis total
Coupées vierges
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE

CLASSES	TIGES DE:
10 (vieux)	0-50 ans
30	51-80 ans
50	81-120 ans
70	121-150 ans
90	151-200 ans
100	201 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (old)	30-70 (jeune)
80-50	50-80 ans
80-30	30-80 ans
80-70	70-80 ans
80-70	50-70 ans

FORÊT IRRÉGULIÈRE

JIn (jeune irrégulière): Peuplé à dominance de feuillus intolérants, majorité des tiges entre 0 et 30 ans. Autres peuplements, majorité des tiges entre 0 et 80 ans.
Vieilles irrégulières: Peuplé à dominance de feuillus intolérants, majorité des tiges inférieures à 80 ans. Autres peuplements, majorité des tiges ont plus de 80 ans.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	1 (20m et +)	2 (17m-20m)	3 (14m-17m)	4 (11m-14m)	5 (8m-11m)	6 (5m-8m)
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	rien
Moyenne	31 à 40 %	'
Forte	41 à 50 %	''
Abrupte	51 % et plus	'''

N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E1C3 (2) 10 (1)
S = sélection
E = classes de pente
1 = classes d'âge
E = classes d'âge
C = perturbation
3 = classes de hauteur
(2) = classes de densité
10 = classes d'essences
(1) = groupement d'essences

R C5 (+E3) 10 (1)
R = classes de pente
C = classes d'âge
(+E3) = ajouts de l'origine
10 = classes de hauteur
(1) = classes de densité
C5 = type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. D.G.L. CONSULTANTS (AGE4)
SIGNATURE: [signature]
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.: MARIN MERCIER & ASS. (GG43)
SIGNATURE: [signature]

Photographie aérienne: 1983-1987
Carte forestière: Année de publication: 1984-1988
Année de révision:

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 7*
Unité de gestion: 64-2
Unité d'aménagement: 3*
Unité de sondage: 000 06 04*
Mode de tenure ou de gestion
Bloc d'aménagement
Concessionnaire ou autres
Bassin hydrographique: 30609
Bassin primaire
Bassin secondaire
Unité de gestion privée
Municipalité: 47 900*
Division de recensement: 7
Municipalité
Cadastre
Parcelle: 4549*
Région écologique: 8c2*
Municipalité régionale de comté: 750 ANTOINE-LABELLE*

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Divisions territoriales en date du: 15/12/83
Déclinaison magnétique: 16° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-0-4 S.E. / S.O.	32-0-3 S.E. / S.O.	32-0-2 S.E. / S.O.
31-0-13 N.E. / S.E.	31-0-14 N.O. / S.O.	31-0-15 N.E. / S.E.
31-0-12 N.E. / S.E.	31-0-11 N.O. / S.O.	31-0-10 N.E. / S.E.

31 O/14 S. O.

Compt for : 5010-5500-7500
Révision : avril 1996